

REGLEMENT ENDURO 2009

1. DEFINITION

- Le concept « Enduro » est tout nouveau dans le paysage vététiste.
- L'Enduro du Roc n'est pas une épreuve de Cross Country, ni de descente.
- 4 spéciales descendantes seront chronométrées puis ajoutées afin d'en sortir un classement final.
- Les remontées se feront en liaisons non chronométrées
- La distance totale de l'épreuve est de 25 km environ

2. PARTICIPATION

Le nombre de participants sera fixé à 200.

3. CATEGORIES

- L'Enduro du Roc est ouvert aux compétiteurs licenciés ou non, à partir de la catégorie Cadet.
- Les catégories seront: Cadet ; Junior ; Homme ; Dame ; et Master.

4. CIRCUIT

- Les départs seront donnés au Col de Valdingarde et les concurrents s'élanceront toutes les 30 secondes.
- Les temps impartis pour les liaisons, permettent aux pilotes de se regrouper en petits pelotons.
- Aucune reconnaissance ne sera autorisée au préalable de la course afin d'être sur un point d'égalité et de laisser place à l'improvisation.

5. ENGAGEMENTS

- Cette compétition se déroulera selon la réglementation FFC en vigueur.
- Les concurrents devront respecter en tous points le règlement de l'épreuve et les prescriptions du code de la route.
- Durant les spéciales, soyez courtois et n'hésitez pas à ralentir afin de laisser passer les pilotes plus rapides que vous.

6. L'ACCUEIL et le CONTROLE ADMINISTRATIF

- Pour les licenciés, la présentation de la licence sera demandée lors de la remise des dossards.
- Pour les non-licenciés, il leur sera demandé de fournir un certificat médical

d'aptitude de moins de 1 an autorisant la pratique du VTT en compétition.

7. MATERIEL

- Les organisateurs conseillent l'utilisation d'un VTT de type « Enduro », muni d'un triple plateau et d'un poids ne dépassant pas 15 kg.
- Les extrémités des guidons devront être préalablement bouchées.
- Tout changement de vélo est interdit durant la totalité de l'épreuve.

8. EQUIPEMENT

- Le port du casque classique et des gants longs est obligatoire.
- Tout concurrent se présentant au départ sans son casque et ses gants se verra refuser le départ.
- En cas d'omission de cette obligation, l'organisateur ne pourra en aucune manière être tenu pour responsable concernant les incidents éventuels qui pourraient en découler.

9. ZONE de DEPART

- Le départ de l'épreuve sera donné au col de Valdingarde.
- Les concurrents devront s'y rendre par leurs propres moyens.

10. ZONE D'ARRIVEE

- L'arrivée finale se fera sur la plage de Saint Aygulf, comme toutes les autres courses.
- Tout participant devra franchir la ligne d'arrivée finale avec son vélo pour être classé.

11. REMARQUES

- Les pilotes seront espacés de 30 secondes et chacun d'eux devra se trouver au départ de chaque spéciale, à l'heure qui sera mentionnée sur sa plaque.
- Si le concurrent effectue la liaison (non chronométrée) plus rapidement que le temps qui lui est imparti, il devra attendre son top départ donné par les commissaires de course.
- Dans le cas contraire, le retardataire s'élancera directement sur la spéciale après accord du commissaire présent et son chrono sera déclenché à l'heure de départ prévu.

12. HORAIRES de DEPART

- Le premier départ est à 10h.

- Les horaires de départ des concurrents leurs seront communiqués lors la remise des dossards.

13. REPARATION et AIDE EXTERIEURE

En cas d'accident il est de votre devoir de porter assistance à la personne en difficulté et de prévenir les secouristes comme il est d'usage dans ce type de compétition.

14. CLASSEMENT

Il ne se fera pas de classement par catégorie de matériel et tous les participants concourront dans une seule et même catégorie matérielle.

15. PENALITES

Tout pilote qui franchira la rubalise de manière intentionnelle et qui ne réintégrera pas son parcours original se verra sanctionné par sa disqualification.
Pour voir les autres pénalités, cf « règlement du Roc »

16. GARANTIE ANNULATION

idem « règlement du Roc »

17. ASSURANCES

idem « règlement du Roc »

18. RECLAMATIONS

idem « règlement du Roc »

19. DROIT A L'IMAGE

idem « règlement du Roc »

20. CNIL

idem « règlement du Roc »

21. DOPAGE

idem « règlement du Roc »